



# Striker™

## Concentré de fabrication

Pour fabrication seulement

### Granulaire hydrodispersable

GARANTIE : flumétsulame 9,3 %  
                  clopypalide 25,0 %  
                  2,4-D (présent sous forme d'acide) 50,0 %

Avertissement, contient l'allergène sulfites.

N° D'HOMOLOGATION 25783 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION



ATTENTION - POISON

**DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX**  
**ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU**  
**SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET : vrac

**Dow AgroSciences Canada Inc.**  
2400, 215 – 2<sup>nd</sup> Street S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 1M4  
1-800-667-3852

®™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

## **PRÉCAUTIONS**

**DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU**

**SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Causes des lésions irréversibles aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Peut causer des réactions de sensibilisation chez certaines personnes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nocif par inhalation. Éviter d'inhaler ou de respirer les poussières, les vapeurs ou les brouillards de pulvérisation.

**NE PAS** rejeter d'effluent contenant ce produit dans les égouts, lacs, cours d'eau, étangs, estuaires, océans ou tout autre plan d'eau.

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE**

**Pour manipuler le concentré (mélange et chargement) :** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et un dispositif de protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit peut causer une grave irritation aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter les symptômes. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

## **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des fertilisants, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

## **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

Ne pas contaminer l'eau en y déversant les eaux de rinçage de l'équipement.

Aux points de mélange et de chargement, manipuler le produit avec soin pour éviter la contamination des nappes d'eau souterraine. L'utilisation de systèmes fermés pour mélanger et décharger ce pesticide

réduit les risques de déversements accidentels. Pour prévenir la contamination des eaux souterraines, mettre l'équipement de mélange/chargement sur une plaque faite d'un matériau étanche.

Voir à ne pas contaminer l'eau pour usage domestique.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sûr. Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides et des engrais. Tenir à l'écart des denrées alimentaires et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 50 °C pendant de longues périodes de temps. Si le contenant est endommagé et laisse échapper du produit, utiliser tout de suite le produit ou balayer les granules qui se sont répandus et s'en débarrasser comme s'il s'agissait de déchets.

### **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens de formulation qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives et les contenants respectant la réglementation. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **MODE D'EMPLOI**

N'utiliser que pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Les formulations élaborées avec le concentré de fabrication Striker peuvent avoir des propriétés et des usages différents. Les fabricants et les formulateurs doivent élaborer leur propre étiquette de mise en garde en fonction des formulations et des usages de leur produit fini et se conformer aux lois et règlements en vigueur.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.